

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 5 avril 2016 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents : M. M. Christian Baril maire
Daniel Demers conseiller siège #1
Robert Gendron conseiller siège #3
M^{me} Andréanne Auger conseillère siège #4
M. René Caron conseiller siège #5
M^{me} Claudette Fournier conseillère siège #6

Est absente : M^{me} Lorraine Séguin conseillère siège #2

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et Marie-Hélène Arseneau, commis de bureau.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Christian Baril souhaite la bienvenue à tous.

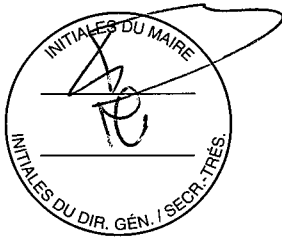
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.
RÉSOLUTION #2016-04-062

M^{me} Andréanne Auger propose d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Questions diverses » ouvert. La proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1 MARS 2016 :
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 5.2 Règlement abrogeant le règlement no 90-2009 et décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
 - 5.3 Assurances – Renouvellement;
 - 5.4 Appui à la MRC de Bécancour – Demande d'autorisation à la CPTAQ;
 - 5.5 Séminaire – Infotech;
 - 5.6 Portail Infotech – Rôle en ligne;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Présentation des comptes;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 7.1 Nomination – Premiers répondants;
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Contrat :
 - 8.1.1 Travaux d'entretien de gazon;
 - 8.1.2 Travaux de balayage des rues, trottoirs et stationnements;
 - 8.1.3 Travaux de fauchage des bordures de rues;
 - 8.2 Formation drainage du réseau routier;
 - 8.3 Demande d'autorisation de passage – Pèlerinage Jeunes en marche;
 - 8.4 Embellissement des rues - Achat de fleurs;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
 - 9.2 Demande de service – Camping Cap à la Roche;
 - 9.3 Puits 1 - Panneau électrique et démarreur;
 - 9.4 Conteneurs – Matières résiduelles;
 - 9.5 Îlots de récupération;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 10.1 Rapport de permis émis en mars 2016;
 - 10.2 Marché public :
 - 10.2.1 Nomination du président;
 - 10.2.2 Lettre de remerciement à Julien Lapointe;
 - 10.2.3 Tarification;
 - 10.2.4 Demande d'aide financière – UPA;
 - 10.2.5 Conception dépliant et coroplaste – Soumission;
 - 10.3 Office d'habitation – États financiers 2015;
11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Fête nationale :
 - 11.1.1 Demande d'aide financière;
 - 11.1.2 Demande de commandite pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec;
 - 11.2 Projet de régionalisation de l'aréna de St-Pierre-les-Becquets;
 - 11.3 Stage humanitaire – Demande de financement;
 - 11.4 Association de soccer Les Seigneuries;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{er} mars 2016

3.1 Approbation

RÉSOLUTION #2016-04-063

Sur proposition de M. Robert Gendron, le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars dernier est approuvé et adopté à l'unanimité avec dispense de lecture.

3.2 Suites

La directrice générale mentionne que la facture de AIA Sécurité pour la mise aux normes des sorties d'urgences des bâtiments municipaux sera plus élevée de 1125,71 \$ taxes incluses dus à des bris non détectés lors de la soumission.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, M^{me} France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 5 avril 2016 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

M. Christian Baril, maire, fait un bref suivi des dossiers traités à la MRC de Bécancour.

- Nouvel aménagiste – embauche;
- Fibre optique

5.2 Règlement abrogeant le règlement no 90-2009 et décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

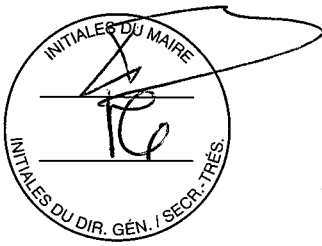
RÉSOLUTION #2016-04-064

RÈGLEMENT N^o 129-2016

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT N^o 90-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 244.68 et 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. René Caron, il est résolu unanimement d'adopter le présent règlement qui porte le numéro 129-2016 sous le titre de « Règlement décrétant



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

- 1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
- 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

ARTICLE 2

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 3

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

ARTICLE 4

Le règlement 090-2009 intitulé « règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins financements des centres d'urgence 9-1-1 » est abrogé.

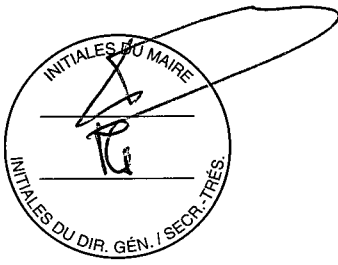
ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2016.

5.3 Assurances - Renouvellement **RÉSOLUTION #2016-04-065**

Sur proposition de M. Daniel Demers, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire le contrat d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec tel que proposé au coût de 23 661 \$ toutes taxes incluses, en excluant les autres propositions.

Il est de plus résolu de mentionner que les élus ont pris connaissance de la règle proportionnelle applicable en cas de perte partielle ainsi que des protections additionnelles offertes.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

5.4 Appui à la MRC de Bécancour – Demande d’autorisation à la CPTAQ **RÉSOLUTION #2016-04-066**

Considérant que la MRC de Bécancour adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec une demande d’autorisation pour utiliser à des fins autres que l’agriculture certaines parties de la zone agricole protégée afin d’implanter un réseau de fibre optique desservant toutes les résidences, entreprises et organismes du territoire de la MRC de Bécancour;

Considérant que le tracé emprunté par le réseau est clairement identifié au formulaire de demande d’autorisation;

Considérant que le projet d’implantation d’un réseau de fibre optique est un projet collectif mis en place par la MRC au service des 12 municipalités propriétaires dudit réseau;

Considérant que conformément à l’article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit transmettre une recommandation à l’égard de la demande;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en vertu de l’article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que le document accompagnant la demande d’autorisation produite par le service de l’aménagement de la MRC de Bécancour répond aux critères de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant qu’il s’agit d’un projet structurant représentant un enjeu économique et social;

Considérant que cette demande d’autorisation ne contrevient pas à la réglementation d’urbanisme en vigueur;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent appuie la demande de la MRC de Bécancour dans son processus d’obtention d’une autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d’implanter un réseau de fibre optique sur l’ensemble du territoire de la MRC de Bécancour.

5.5 Séminaire – Infotech **RÉSOLUTION #2016-04-067**

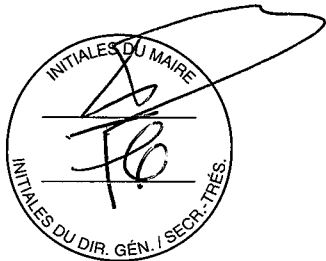
Il est proposé par M. René Caron et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la participation de M^{me} France Grimard au séminaire de la firme Infotech où les mises à jour de l’année du logiciel « Sygem » sont à l’ordre du jour. Cette formation se déroule le 5 mai prochain à Drummondville au coût de 220 \$/personne plus les taxes applicables. Les frais de transport et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

5.6 Portail Infotech – Rôle en ligne **RÉSOLUTION #2016-04-068**

Considérant que le portail Infotech est un service de rôle d’évaluation en ligne qui répond aux demandes de confirmation de taxes en temps réel, et ce, 24 h / 24 h;

Considérant que l’implantation de ce portail permettra d’éliminer un nombre considérable d’appel de professionnels et de contribuables pour des confirmations de taxes;

Considérant les frais d’implantation au coût de 250 \$;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le nouveau portail devient une source de revenus, car il y a possibilité de ristournes dès les premières années;

Il est proposé par M. Robert Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au nouveau service du rôle en ligne et d'autoriser les frais d'implantation de 250 \$. Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter pour configurer le lien sur notre site internet.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Présentation des comptes RÉSOLUTION #2016-04-069

Il est proposé par M^{me} Andréanne Auger et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'administration courantes de la municipalité représentées par les chèques numéros 2016 00 143 à 2016 00 188 inclusivement, ainsi que des rémunérations effectuées par dépôts directs tel que décrit à la liste déposée aux archives sous la cote 1-5-3/04, document 2016-04, pour un total de 71 158,25 \$.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Nomination – Premiers répondants RÉSOLUTION #2016-04-070

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M^{mes} Geneviève Cossette, Andréanne Saint-Cyr ainsi que M. Cédrik Demers à titre de « Premières répondantes et premier répondant ».

Une lettre de félicitations leur sera envoyée.

8. TRANSPORT

8.1 Contrat

8.1.1 Travaux d'entretien de gazon RÉSOLUTION #2016-04-071

Il est proposé par M. Robert Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de gazon à « Les entreprises Édouard Paquette » au montant de 10 238 \$ plus les taxes applicables.

Les terrains municipaux inclus sont les suivants : le garage municipal, la halte routière, le poste SP2, l'usine de suppression, le terrain de tennis, le site du Calvaire, la caserne, la salle municipale, le chalet des sports et terrains vacants, le terrain de balle, la patinoire et le terrain de soccer.

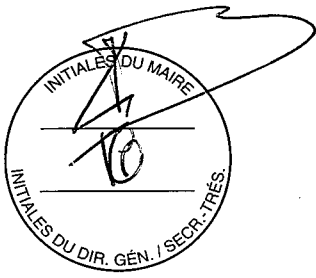
8.1.2 Travaux de balayage des rues, trottoirs et stationnements RÉSOLUTION #2016-04-072

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat des travaux de balayage de rues, trottoirs et stationnements à « Les entreprises Édouard Paquette » au prix de 1795 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu de prévenir les contribuables par l'enseigne municipale lors de l'exécution des travaux.

8.1.3 Travaux de fauchage des bordures de rues RÉSOLUTION #2016-04-073

Il est proposé par M^{me} Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à Entreprises R.M. Pépin le contrat de fauchage des bordures de routes municipales au taux horaire de 82 \$ / heure plus les taxes applicables.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Les travaux à exécuter sont :

- Chemins municipaux
- Route 132 (servitude de passage du réseau d'aqueduc)
- Voie d'accès et terrain à la station d'épuration

8.2 Formation du drainage du réseau routier

RÉSOLUTION #2016-04-074

Considérant que la municipalité de Parisville désire recevoir un formateur à Parisville pour la formation Drainage du réseau routier offerte par le CFP Lac-Abitibi;

Considérant qu'au total, 12 municipalités (16 participants) se sont montrées intéressées à participer à cette formation, suite à un sondage d'intérêt lancé en novembre dernier, incluant Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le coût relatif à cette formation sera partagé à parts égales entre les participants de chacune des municipalités inscrites;

Considérant que le coût relatif à cette formation de 2 jours (16 heures) est de 4 203.36\$ plus taxes (incluant la formation, les frais de déplacement, les repas et les volumes) et que cela inclut 1 journée ½ de formation théorique et ½ journée de formation pratique sur le terrain;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mandater la municipalité de Parisville pour organiser la tenue de la formation sur le drainage du réseau routier;
- Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent s'engage à payer les frais d'inscription du ou de ses participants, à la municipalité de Parisville, pour un montant approximatif de 265 \$ plus taxes/participant, représentant sa part des frais de formation, de déplacement, de repas et de volumes (la facture sera faite au montant total, divisé par le nombre de participants réels inscrits);
- D'inscrire M.M. Denis Tousignant et Stéphane Tousignant à la formation sur le drainage du réseau routier donnée à Parisville, les 3 et 4 mai 2016.

8.3 Demande d'autorisation de passage – Pèlerinage Jeunes en marche

RÉSOLUTION #2016-04-075

Considérant que le pèlerinage Jeunes en marche est une marche pour les jeunes ayant comme but d'unifier les 8 paroisses pastorales, l'activité est à sa 3^e édition;

Considérant que ledit pèlerinage Jeunes en marche passe dans notre municipalité;

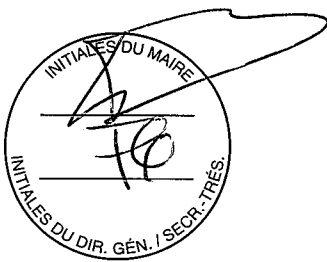
Considérant que pour recevoir le permis du ministre des Transports du Québec, le ministère demande l'autorisation de toutes les municipalités faisant partie du parcours;

Il est proposé par M^{me} Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage dans notre municipalité du pèlerinage Jeunes en marche qui sillonnera les routes de Deschaillons-sur-Saint-Laurent les 2 et 3 juillet prochain.

8.4. Embellissement des rues – Achat de fleurs

RÉSOLUTION #2016-04-076

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de fleurs auprès de Pépinière et Fleurs de France, pour garnir les 6 boîtes à fleurs et 4 jardinières de la municipalité pour un montant de 804 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé dans la soumission datée du 4 avril portant le numéro 201656.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mars 2016 est de 269,48 m³ (59 286 gallons impériaux).

9.2 Demande de service – Camping Cap-à-la-Roche RÉSOLUTION #2016-04-077

Considérant que le Camping Cap à la Roche se doit de faire le prélèvement d'échantillon d'eau du spa et des jeux d'eau pour la saison 2016;

Considérant que la direction du Camping Cap à la Roche demande les services de l'inspecteur municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour faire lesdits prélèvements 2 fois par mois;

Considérant que la tarification horaire pour les services de l'inspecteur municipal est de 27,62 \$/heure (minimum 1 heure);

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent offre au Camping Cap à la Roche les services de l'inspecteur municipal pour faire le prélèvement d'échantillon d'eau du spa et des jeux d'eau pour la saison 2016, au taux horaire de 27,62 \$/heure, et ce, pour une période d'au moins 1 heure de travail.

9.3 Puits 1 – Panneau électrique et démarreur RÉSOLUTION #2016-04-078

Considérant qu'au puits #1 :

- le panneau à fusibles est désuet et n'est plus conforme;
- le démarreur de la pompe a chauffé et n'est plus sécuritaire;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission du Groupe Castonguay pour l'achat d'un panneau 24 circuits à disjoncteurs et d'un démarreur 600 volts au montant de 1025,23 \$ plus les taxes applicables.

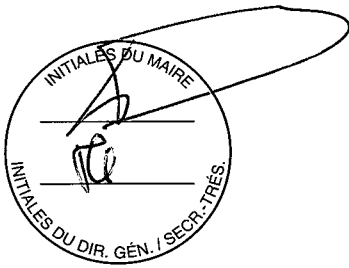
9.4 Conteneurs – Matières résiduelles RÉSOLUTION #2016-04-079

Considérant que la municipalité offre le service de conteneurs pour le dépôt de rebuts de matériaux de construction et d'encombrants durant la période estivale, depuis plusieurs années;

Considérant que deux soumissions ont été reçues et que les 2 entreprises fonctionnent de façon très différente ;

Il est proposé par M^{me} Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'offrir à la population pour l'année 2016, le service de 2 conteneurs pour le dépôt de déchets volumineux soit : les matériaux de construction et les encombrants;
- d'accepter la soumission de l'entreprise Enfoui-Bec inc. telle que détaillée dans leur offre de services datée du 21 mars 2016 et qui est la plus avantageuse pour la municipalité.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9.5 Îlots de récupération RÉSOLUTION #2016-04-080

Considérant que dans le cadre du PGMR 2015-2019, il y a possibilité pour les municipalités d'acquérir des îlots de récupération pour les aires publiques;

Considérant que le PGMR défraie une partie des coûts et qu'il y a également l'existence d'un programme de financement subventionnant 70 % du prix;

Considérant que le solde du coût est assumé par les municipalités et représente des montants d'environ 380 \$ pour un îlot extérieur et 173 \$ pour un îlot intérieur;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité d'effectuer l'achat de 3 îlots de récupération extérieurs au montant d'environ 380 \$ chacun. Les emplacements choisis sont : à la halte routière, au terrain de balle ainsi qu'au terrain de tennis.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport des permis émis en mars 2016

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 7 permis ont été émis au cours du mois de mars 2016 pour un montant de 241 500 \$.

10.2 Marché public

10.2.1 Nomination d'un président RÉSOLUTION #2016-04-081

Considérant que M. Julien Lapointe, producteur d'agneaux et membre de l'UPA ne revient pas au marché public cette année et se retire de la présidence;

Considérant que M. Alain Jutras, membre du Syndicat de l'UPA de Bécancour et représentant les petites entreprises, s'est joint au comité du marché public;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nomination de M. Alain Jutras à titre de président du Marché public de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, pour l'édition 2016.

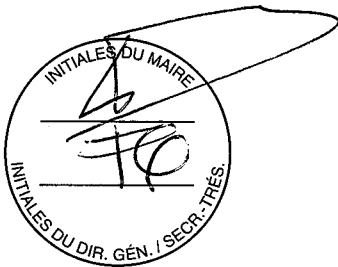
10.2.2 Lettre de remerciements à Julien Lapointe RÉSOLUTION #2016-04-082

Il est proposé par M^{me} Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une lettre de remerciements à M. Julien Lapointe, président sortant du marché public, afin de souligner sa contribution et son implication au sein du marché public.

10.2.3 Tarification RÉSOLUTION #2016-04-083

Description	Producteurs		Artisans	
	1 espace	1/2 espace	1 espace	1/2 espace
12 semaines	25 \$	15 \$	12 \$	8 \$
Moins de 12 semaines	30 \$	20 \$	18 \$	12 \$

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la tarification du marché public pour la saison 2016.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

10.2.4 Demande d'aide financière - UPA RÉSOLUTION #2016-04-084

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à faire une demande d'aide financière à l'UPA, dans le cadre du marché public, au montant de 500 \$.

10.2.5 Conception dépliant et coroplaste – Offre de service RÉSOLUTION #2016-04-085

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de « Ô-Bercail Design graphique » au montant de 175 \$ pour la conception d'un dépliant, d'une affiche et de cartes d'affaires pour le marché public.

10.3 Office d'habitation – États financiers 2015 RÉSOLUTION #2016-04-086

Il est proposé par M. Robert Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre note du dépôt des états financiers pour l'exercice 2015 de l'Office d'habitation de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et d'accepter le déficit de 28 344 \$, entraînant une participation financière de 25 510 \$ de la Société d'habitation du Québec (90 %) et de 2834 \$ pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (10 %).

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Fête nationale

11.1.1 Demande d'aide financière RÉSOLUTION #2016-04-087

Considérant que la Fête nationale du Québec est un rassemblement important pour les gens de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et des alentours;

Considérant la demande d'aide financière du comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent », organisateur de l'évènement, au montant de 5000 \$;

Considérant que cette année le 24 juin est un vendredi et que les organisateurs prévoient offrir plus d'activités ce qui justifie l'augmentation de 1500 \$ avec l'année dernière;

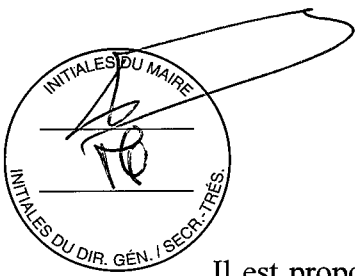
Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une aide financière au montant de 5000 \$ au comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent », pour permettre la tenue de la Fête nationale le 24 juin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Il est de plus résolu de demander audit comité un rapport financier à la fin de l'année tout comme aux autres comités qui reçoivent des aides financières de la municipalité.

11.1.2 Demande de commandite pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec RÉSOLUTION #2016-04-088

Considérant que la SSJBCQ a créé depuis 2 ans un programme de reconnaissance pour tous les bénévoles participants à la Fête nationale au Centre-du-Québec;

Considérant que la société nous interpelle pour participer au programme de reconnaissance en faisant un don de 100 \$ que la société va bonifier du même montant et remettre aux bénévoles sous forme de cadeaux;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au programme de reconnaissance en faisant un don de 100 \$ que la SSJBCQ va bonifier du même montant et remettre aux bénévoles sous forme de cadeaux;

11.2 Projet de régionalisation de l'aréna de St-Pierre-les-Becquets

RÉSOLUTION #2016-04-089

Considérant la demande faite par la municipalité de St-Pierre-les-Becquets pour un partage du déficit d'opération de son aréna;

Considérant le calcul présenté par St-Pierre-les-Becquets, où la municipalité demanderesse assumerait 50 % du déficit et les municipalités participantes, la balance, sur une base de 40 % richesse foncière uniformisée, 40 % population et 20 % facteur d'éloignement;

Considérant que les municipalités de la MRC de Bécancour jugent prématuré un tel engagement à long terme;

Considérant l'absence d'un plan de relance et de gouvernance clair;

Considérant le rapport coût/bénéfice d'un tel engagement pour l'ensemble de nos citoyens;

Considérant qu'un programme « hockey-études » a été mis sur pied et verra le jour dès le début de l'année scolaire 2016-2017 avec 19 inscriptions;

Il est proposé par M. Robert Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers (conseillères) présent (e)s que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adhère au projet de régionalisation de l'aréna de St-Pierre-les-Becquets pour la saison 2016-2017 aux conditions suivantes :

- La municipalité s'engage à payer, pour la saison 2016-2017, un montant équivalent à 70 % du montant proposé dans la dernière grille de coûts fourni par St-Pierre-les-Becquets (pour Deschaillons-sur-Saint-Laurent cela représente 70 % de 7 312,40 \$, donc un montant maximum de 5118,68 \$);
- Un comité de gestion comprenant des bénévoles impliqués à l'aréna ainsi que des élus des différentes municipalités participantes devra être formé incessamment afin d'établir clairement les règles de gouvernance et les coûts réels à partager entre les municipalités dans le futur (au besoin, les services d'un vérificateur externe seront requis);
- Un plan de relance devra être mis sur pied au cours de la prochaine année afin de rentabiliser l'aréna le plus possible et de diminuer le déficit annuel d'opération;
- La présente résolution n'est valide que pour la saison 2016-2017. Après un an de fonctionnement et suite aux recommandations du comité de gestion, les municipalités devront à nouveau se prononcer pour la saison 2017-2018.

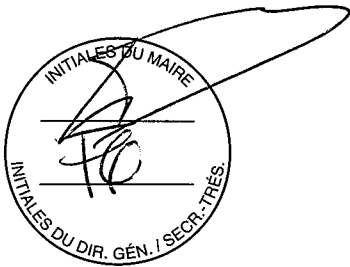
11.3 Stage humanitaire – Demande de financement

RÉSOLUTION #2016-04-090

Considérant que l'école secondaire les Seigneuries offre la chance à 10 élèves de 3^e et 4^e secondaire de participer à un stage d'initiation à la solidarité internationale au Guatemala, ayant comme but de générer l'ouverture d'esprit, l'engagement ainsi qu'une meilleure compréhension du monde orientée par des valeurs de solidarité;

Considérant qu'une étudiante de Deschaillons-sur-Saint-Laurent y participe;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un montant de 200 \$ pour participer à la réalisation du projet humanitaire au Guatemala de 2 semaines en mars 2017.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

11.4 Association de soccer Les Seigneuries

RÉSOLUTION #2016-04-091

Considérant le protocole de collaboration établi entre la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et l'Association de soccer Les Seigneuries;

Considérant que l'objectif des 2 parties est d'unir leurs forces et de combiner les ressources pour promouvoir et favoriser la pratique du soccer à Deschaillons-sur-Saint-Laurent et dans les agglomérations environnantes;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le protocole de collaboration déposé le 5 avril 2016, par l'Association de soccer Les Seigneuries.

Il est de plus résolu d'accorder un montant forfaitaire de 200 \$ pour couvrir les frais d'exécution de traçage, tel que décrit dans le protocole de collaboration.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Christian Baril et la directrice générale, M^{me} France Grimard à signer tous les documents relatifs au protocole de collaboration.

12. QUESTIONS DIVERSES

- aucune

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Fibre optique;
- Remerciements - Conférence Larry Hodgson;
- Soumission Fleurs de France
- Glissements de terrain

RÉSOLUTION #2016-04-092

Considérant la présence de propriétaires dans la salle représentant un Groupe de plusieurs propriétaires riverains sur le territoire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent visé par le projet de règlement modifiant le règlement 289 (les clauses relatives aux glissements de terrain;

Considérant que ledit groupe dépose une pétition d'environ 70 noms;

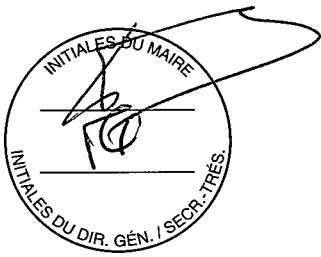
Considérant que les propriétaires au haut du talus profitent d'un droit acquis et peuvent se reconstruire sans condition dans le haut du talus;

Considérant que ledit groupe demande que le projet de loi inclus une clause spécifique accordant le droit de reconstruire après un sinistre causé par le feu, en excluant les risques d'érosion, de mouvements du sol ou de glissements de terrain dans le talus et le bas du talus;

Considérant qu'un incendie est une cause indépendante de la stabilité du sol;

Il est proposé par M. Robert Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil appuie Groupe de propriétaires riverains et demande à la MRC que soit inclus une clause spécifique accordant le droit de reconstruire après un sinistre causé par le feu en excluant les risques d'érosion, de mouvements du sol ou de glissements de terrain dans le talus et le bas du talus;

- Comité MADA;
- FADOQ;
- Condominium Saint-Pierre-les-Becquets
- Bâtisse du CIUSSS, propriété au 1045, route Marie-Victorin

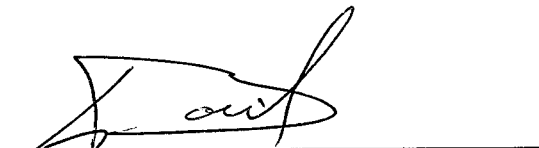


Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION #2016-04-093**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h 03 sur proposition de M^{me} Claudette Fournier.


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire